



Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : 05.49.29.83.07

☎ : 05.49.29.61.52

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Avril

L'an deux mil dix-neuf,

Le 5 Avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, BAILLARGE I, COWLES K, REVARANCHE M F,
RENAUD F, AIRVAULT J I, VIDAULT W, CAHIER C, MORIN H, DELAIRE F, STONE A.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : LANGLAIS J Ch

SECRÉTAIRE : RENAUD F

Objet : Validation du Procès-verbal du 8 Mars 2019

Le procès-verbal du 8 Mars 2019 est validé à l'unanimité.

Objet : Vote du Compte de gestion 2018

	Budget 2018	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	592 979.81€	321 548.04€
Fonctionnement Recettes	592 979.81€	588 569.43€

	Budget 2018	Réalisations
Investissement Dépenses	362 542.48€	163 093.06€
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>150 190.39€</i>
<i>Sécurité devant les écoles</i>		<i>3 239.61€</i>
<i>Vitraux église et toiture</i>		<i>8 961.06€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>		<i>0</i>
<i>Salle des fêtes</i>		<i>702.00€</i>

Investissement Recettes	362 542.48€	140 003.17€
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>125 001.64€</i>
<i>Sécurité devant les écoles</i>		<i>9 762.85€</i>
<i>Vitraux église et toiture</i>		<i>5 238.68€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>		<i>0</i>
<i>atelier Salle des fêtes</i>		<i>0</i>

Le Maire est sorti et l'assemblée a voté le compte de gestion 2018.
POUR à l'unanimité

Objet : Vote du Compte Administratif 2018

	Budget 2018	Réalisations
Fonctionnement Dépenses	592 979.81€	321 548.04€
Fonctionnement Recettes	592 979.81€	588 569.43€
	Budget 2018	Réalisations
Investissement Dépenses	362 542.48€	163 093.06€
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>150 190.39€</i>
<i>Sécurité devant les écoles</i>		<i>3 239.61€</i>
<i>Vitraux église et toiture</i>		<i>8 961.06€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>		<i>0</i>
<i>Salle des fêtes</i>		<i>702.00€</i>
Investissement Recettes	362 542.48€	140 003.17€
<i>Détail</i>		
<i>Investissement courant</i>		<i>125 001.64€</i>
<i>Sécurité devant les écoles</i>		<i>9 762.85€</i>
<i>Vitraux église et toiture</i>		<i>5 238.68€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>		<i>0</i>
<i>atelier Salle des fêtes</i>		<i>0</i>

Le Maire est sorti et l'assemblée a voté le compte administratif 2018.
POUR à l'unanimité

Objet : Affectation du résultat

M le Maire informe que l'excédent global de fonctionnement s'élève à 267 021.39€ et que le déficit d'investissement est de 23 089.89€.

Le conseil décide d'affecter 204 572.93€ à l'article 002 en recette, à la section de fonctionnement et 62 448.46€ à l'article 1068 de la section d'investissement.

Objet : Rapport CLECT

Le premier adjoint informe que la communauté de communes Mellois en Poitou a pris en charge la compétence incendie. Donc la commune n'a plus la cotisation SDIS à payer, celle-ci est réglée par la communauté de communes. Par le fait le conseil valide le rapport CLECT à l'unanimité.

Objet : Amortissement frais d'études

M. le Maire rappelle que des études ont été lancées pour accessibilité de la voirie (à hauteur de 2 715.12€) et pour un atelier communal (à hauteur de 18 096.58€) il y a quelques années. Ces études n'ayant pas donné suite à des travaux, la commune doit les amortir sur 4 ans soit 5 202.92€. Le conseil est favorable.

Objet : Vote des taux d'imposition

Considérant la revalorisation des bases et l'augmentation de 3% sur le produit attendu par rapport à l'année 2018, le Maire propose de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2019, identiques à ceux de 2018 :

TH : 9.27%

TFB : 8.30%

TFNB : 44.44%

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition à l'unanimité.

Objet Vote des subventions

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANTS
Le Chat qui pêche	Mise à disposition des salles et du café associatif
Club Automne et Amitié	Mise à disposition de la salle inter générations et salle associative le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois
ACCA	400€ (achat scie électrique et groupe électrogène)
Foyer Rural	400 € (achat friteuse + 2 barnums)
FOYER RUAL : CONCERT JEUNES	1000€ (Contrat pour agents de sécurité)
APE	400€ (livres de prix remis pendant la fête des écoles)
Auto Sport	Nettoyage du terrain
Amis du Patrimoine de Melleran	400€ (prévisions : atelier vitrail + concert journée du patrimoine)
Groupement Ennemis des Cultures	70 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	

ADMR	150€
Chambre des métiers	100 €
Maison Communale des Jeunes	100€
DIVERS	980€
TOTAL PREVISIONS BP	4 000,00 €

Après délibération le conseil valide le montant des subventions 2019 à l'unanimité.

Objet : Vote du Budget primitif 2019

	Budget 2018
Fonctionnement Dépenses	568 072.93€
Fonctionnement Recettes	568 072.93€

	Budget 2018
Investissement Dépenses	250 921.55€
<i>Détail</i>	
<i>Investissement courant</i>	<i>112 714.12€</i>
<i>Eglise : études 2018 + accès handicapés</i>	<i>19 140€</i>
<i>Eglise : Etudes et travaux 2019</i>	<i>30 000€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>	<i>19 600€</i>
<i>Travaux Salle des fêtes</i>	<i>25 000€</i>
<i>Eclairage public (Chaumes, Nouzillière, RD)</i>	<i>44 467.43€</i>
Investissement Recettes	250 921.55€
<i>Détail</i>	
<i>Investissement courant</i>	<i>112 714.12€</i>
<i>Eglise : études 2018 + accès handicapés</i>	<i>19 140€</i>
<i>Eglise : Etudes et travaux 2019</i>	<i>30 000€</i>
<i>Locaux cantonniers</i>	<i>19 600€</i>
<i>Travaux Salle des fêtes</i>	<i>25 000€</i>
<i>Eclairage public (Chaumes, Nouzillière, RD)</i>	<i>44 467.43€</i>

Après délibération le conseil approuve le budget primitif 2019 à l'unanimité.

Objet : Délibération factures inférieures à 500€ en investissement

M. le Maire expose qu'on ne peut pas passer les factures inférieures à 500€ en investissement sans avoir une délibération cadre. Afin de pouvoir passer les factures en investissement et récupérer la TVA le conseil est favorable pour prendre cette délibération.

Objet : Convention entre la Communauté de Communes et la commune concernant la mutualisation des formations

Le 1^{er} Adjoint informe que la communauté de communes Mellois en Poitou propose de mutualiser les formations spécifiques afin de réduire le coût. Le conseil est favorable et mandate le Maire pour signer la convention correspondante.

Questions diverses.

M. le Maire avise le conseil que Mme LAMY Marie-Andrée est d'accord pour ouvrir et fermer l'église d'avril à septembre. Le conseil prend acte.

Prochain conseil

-10 Mai

Le 28 Avril 2019

Un atelier vitrail est proposé par le pays d'art et d'histoire, la commune et l'association les Amis du Patrimoine de Melleran ; il se terminera en fin d'après-midi par une conférence sur l'entretien des vitraux ouverte à tous.

Le Maire.